ARTICLE

Novembre 2022





Helena Charrier, Directeur Solutions ISR Diane Roissard, Analyste quantitatif ESG et Référente Biodiversité







Ne faisant pas encore l'objet d'objectifs communs de même ampleur que ceux développés pour la seule lutte contre le changement climatique, la préservation et la restauration de la biodiversité constituent pourtant des enjeux de premier plan pour la survie même de l'espèce humaine, dépendante de la nature et des « services écosystémiques » qu'elle nous rend : la fourniture d'aliments, d'eau propre et de matériaux, la régulation des maladies et du climat, et l'accès à des cadres récréatifs et culturels clés pour notre bien-être.

Les enjeux en matière de biodiversité et de changement climatique sont d'ailleurs intrinsèquement liés, ce dernier constituant l'une des cinq pressions majeures exercées sur la biodiversité. Ainsi, les actions délétères pour la biodiversité, comme la déforestation, le sont tout autant pour le climat et, à l'inverse, les initiatives visant à préserver et à restaurer la biodiversité ont un impact favorable sur la lutte contre le changement climatique.

Changement d'utilisation des terres et des mers, surexploitation des sols, changement climatique, pollution, prolifération d'espèces invasives: ces pressions, d'origine humaine, s'accroissent et menacent les écosystèmes. La Convention pour la Diversité Biologique des Nations-Unies estime en effet que la Terre est au début de la sixième « extinction de masse », la première attribuée à l'Homme. Qu'est-ce que cela signifie ? 1 million d'espèces sont déjà menacées d'extinction selon The Global Assessment Report on Biodiversity & Ecosystem services, 2019.

Il est donc urgent d'agir et de changer de pratiques pour œuvrer à la préservation du vivant.



#### 5 PRESSIONS D'ORIGINE HUMAINE SUR LA BIODIVERSITÉ

- Les changements d'usage des terres et de la mer
- La surexploitation des ressources biologiques
- Le changement climatique
- La pollution des eaux, des sols et de l'air
- Les espèces exotiques envahissantes



# Vers la mise en place d'un cadre mondial

La tenue de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15), en décembre prochain à Montréal, devrait permettre de remettre le sujet sur le devant de la scène. Des objectifs précis devraient être fixés, avec des jalons en 2030 et 2050, dans quatre domaines :

- l'augmentation de la superficie des écosystèmes naturels protégés et la préservation de leur intégrité;
- les contributions de la nature aux populations sont valorisées, maintenues ou renforcées grâce à la conservation et à une utilisation durable des ressources ;
- les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable avec l'ensemble des parties prenantes en tenant compte de l'importance des connaissances dites traditionnelles;
- le comblement du déficit de moyens financiers pour atteindre ces objectifs, ce dernier devant être réduit de 700 milliards de dollars par an à l'échelle des États.

### QUELLES SONT LES NORMES DÉJÀ EN PLACE?

Volontaires ou règlementaires, elles s'adressent à la fois aux pouvoirs publics – notamment à l'échelle locale –, aux entreprises – le but étant d'aller vers plus de transparence en ce qui concerne leurs pratiques ayant un impact sur la biodiversité – et les investisseurs, afin qu'ils contribuent activement à l'atteinte des objectifs de la préservation et de la restauration de la biodiversité.



En France, l'article 29 de la loi énergie-climat, qui encadre le reporting en matière de durabilité des acteurs financiers, établit depuis cette année de nouvelles exigences de transparence des institutions financières, relatives à leur prise en compte des risques liés à la biodiversité et la mesure d'impact sur celle-ci (Quelle est leur contribution à la réduction des principales pressions? Quels sont les principaux impacts sur l'érosion de la biodiversité?).

À l'échelle européenne, le règlement SFDR sur la finance durable a renforcé les obligations de transparence des acteurs du marché financier en ce qui concerne les risques et les impacts des solutions d'investissements proposées d'un point de vue de la durabilité; intégrant notamment une obligation de communiquer le pourcentage d'investissement dans des entreprises ayant des activités dans des zones sensibles de biodiversité.



### La nouvelle directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive directive directive directive européenne CSRD)

(Corporate Sustainability Reporting Directive), renforce les obligations de reporting des entreprises cotées et entreprises ayant plus de 500 salariés, notamment sur les aspects de biodiversité.

**La TFND** (Task Force on Nature-Related Financial Disclosures) est un cadre volontaire international en cours de développement qui vise à proposer en septembre 2023 une structure de reporting pour accompagner les entreprises et les institutions financières dans l'évaluation des risques et des impacts de leurs investissements sur la nature.



# Plusieurs leviers d'actions à disposition

**Consciente de ces enjeux,** LBP AM et Tocqueville Finance se sont saisies du sujet de la biodiversité, en l'appréhendant sous un angle de « double matérialité », correspondant à notre approche d'investisseur responsable.

- Les activités des entreprises ont une répercussion négative sur la nature : notre rôle d'investisseur soucieux de notre impact consiste à les sensibiliser quant à l'enjeu d'évaluer cet impact et à les accompagner dans le développement de bonnes pratiques permettant de le réduire.
- Les entreprises sont également dépendantes du capital naturel et des services écosystémiques. Notre rôle d'investisseur engagé, à l'échelle de l'entreprise et des portefeuilles d'investissement, est d'encourager à une meilleure identification de ces dépendances pour convaincre chacun de mettre en place une bonne gestion des risques opérationnels et financiers associés à la dégradation ou à l'interruption de ces services rendus par la nature.

**Déjà intégré au travers de sa notation ESG** propriétaire GREaT au sein de laquelle un critère dédié à la biodiversité permet de tenir compte des pratiques des entreprises vis-à-vis de la nature; l'engagement de LBP AM et de Tocqueville Finance en faveur de la biodiversité a été étendu ces deux dernières années en se déployant grâce à plusieurs leviers:

## 1. Une liste d'exclusions

Depuis 2019, nous avons dressé une liste d'activités exclues de l'univers d'investissement pour l'ensemble des investissements du groupe en raison de leur impact délétère sur la biodiversité.

Dans un premier temps limitée à la problématique de la déforestation pour les producteurs de matières premières à risque (huile de palme, soja, bétail, caoutchouc, bois et cacao), cette liste est appelée à évoluer fin 2022 avec la publication de la politique biodiversité holistique LBPAM. Elle s'étendra aux sociétés, au sein des secteurs considérés comme les plus à risque pour la biodiversité, ayant des pratiques particulièrement délétères en comparaison avec leurs pairs et pour lesquelles aucune mesure de remédiation n'a été entreprise; et ce en considérant l'ensemble du scope des 5 pressions définies par l'IPBES\*.

## 2. L'engagement actionnarial

L'objectif est de dialoguer avec les entreprises afin de comprendre leurs problématiques et les accompagner dans le changement. Le dialogue peut être entrepris collectivement avec d'autres investisseurs afin de bénéficier d'un plus fort levier d'action. Les échanges se concentrent alors sur des thématiques précises comme l'aquaculture durable et s'adressent aux entreprises pour lesquelles des problématiques en lien avec cette thématique ont été relevées. Ces rencontres sont souvent coordonnées par les ONG et initiatives dont LBPAM est membre.

**Un second volet de l'engagement actionnarial** est entrepris en individuel par LBPAM avec une sélection d'entreprises pour lesquelles un travail individuel est entrepris afin d'évaluer leur avancée dans la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité :

- évaluation de leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité et des points de travail à adresser en priorité;
- mise en place d'un plan d'action;
- fixation d'objectifs;
- implémentation de bonnes pratiques.

**Pour les années 2022 et 2023,** LBPAM a choisi de se concentrer sur le secteur des biens de consommation pour effectuer ces échanges.

<sup>\*</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

# 3. La signature d'un engagement de place



**LBP AM et Tocqueville Finance ont rejoint l'an passé le « Finance for Biodiversity Pledge ».** Ce plaidoyer, qui regroupe une centaine d'institutions financières à l'échelle internationale, vise à rassembler les investisseurs autour d'un objectif commun de protection de la biodiversité.

#### Sa signature s'accompagne d'engagements :

- la participation à des groupes de travail sur le sujet de la biodiversité,
- le dialogue avec les entreprises investies afin de promouvoir de bonnes pratiques,
- la mesure de l'empreinte biodiversité des investissements,
- la fixation d'objectifs de réduction de cette empreinte d'ici fin 2023.

# 4. Un fonds thématique dédié, labellisé ISR et article 9 (SFDR)



LBP AM et Tocqueville Finance proposent un nouveau fonds thématique sur la biodiversité, Tocqueville Biodiversity ISR, qui vise à investir dans des entreprises offrant des solutions aux enjeux de la préservation de la biodiversité et du capital naturel à travers leurs offres de produits et de services et dans des entreprises, qui en raison de leur secteur d'activité,

ont une empreinte potentiellement forte sur la biodiversité mais qui peuvent s'engager à réduire cette empreinte.

**L'empreinte biodiversité** est calculée grâce à l'outil de mesure Global Biodiversité Score (GBS) de CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance.



# L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT COUVRE 4 SECTEURS PRINCIPAUX :

- L'agriculture et l'alimentation soutenable (agriculture régénératrice, production alimentaire durable, reforestation et gestion forestière durable),
- L'économie circulaire (systèmes de collecte et de recyclage, packaging recyclable ou compostable),
- Les bâtiments verts (nouveaux matériaux de construction),
- Les services et solutions environnementaux (traitement de l'eau, de l'air et des sols, technologies de dépollution).

#### La philosophie de Tocqueville Biodiversity ISR se décline selon 4 leviers :

#### L'identification de solutions :

Nous recherchons les entreprises apportant, selon notre analyse, des solutions permettant de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et du capital naturel ; comme les entreprises ayant recours à l'agriculture régénérative.

#### L'exclusion :

Nous excluons les secteurs qui exercent, selon notre analyse, des pressions structurellement négatives sur la biodiversité.

#### La sélection Best-in-class :

Nous regardons les acteurs ayant une empreinte significative mais qui mettent en place des pratiques disruptives pour leur secteur permettant de limiter, selon notre analyse, leurs impacts sur la biodiversité en ayant recours à l'économie circulaire par exemple.

#### L'engagement :

Nous accompagnons les entreprises dans la mise en place de bonnes pratiques en limitant par exemple l'utilisation des pesticides et engrais chimiques afin de limiter la pollution des sols.



Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement. Le fonds Tocqueville Biodiversity ISR est un FCP La Banque Postale Asset Management dont la gestion financière a été déléguée à Tocqueville Finance.





**L'effondrement de la biodiversité** fait partie du top 5\* des principales menaces pour l'humanité dans les 10 ans à venir. Près d'un million d'espèces vivantes\*\* risqueraient l'extinction, une perte majeure qui remet en cause nos modèles économiques.

Avec 3 milliards d'encours investis à fin aout 2022 sur les thèmes de la transition énergétique et de la biodiversité, notre groupe s'est résolument engagé pour apporter sa contribution à la préservation du vivant pour un monde plus durable et soutenable. Le lancement de Tocqueville Biodiversity ISR est une preuve supplémentaire de notre engagement.

## COMMENT QUANTIFIER L'IMPACT EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ?

L'empreinte biodiversité d'une entreprise est très complexe à évaluer car elle nécessite d'agréger des éléments très disparates : disparition d'espèces animales, utilisation des ressources comme l'eau, etc. Plusieurs groupes de travail en Europe s'attellent à la définition d'un outil de mesure holistique, fiable et précis, pour compléter les indicateurs plus spécifiques qui existent sur certaines thématiques.

## Le Global Biodiversity Score for Financial Institutions.

développé par CDC Biodiversité, constitue une première approche de cette empreinte globale. Il est basé sur le GBS®, un outil qui fournit une vision synthétique de l'impact de la chaîne de valeur de l'entreprise sur la biodiversité, en appréciant l'impact de chaque entrant qui la compose. Le résultat est exprimé en Mean Species Abundance (MSA).

Cet outil, même s'il est encore approximatif – puisqu'il se base pour partie sur des estimations – et s'il ne couvre pas toutes les entreprises – 2 600 ont à ce jour une empreinte biodiversité modélisée –, constitue un point d'entrée utile pour mesurer l'empreinte de nos portefeuilles et pour en identifier les principaux contributeurs, afin d'approfondir notre engagement auprès de ces sociétés pour les inciter à maitriser leur empreinte sur la nature.

<sup>\*</sup> Forum économique mondial

<sup>\*\*</sup> l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

https://www.labanquepostale-am.fr/

#### INFORMATIONS INVESTISSEURS

Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre ou une sollicitation, ni une recommandation personnalisée au sens de l'article D321-1 du Code Monétaire et Financier ni une fourniture de recherche, au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF, ni une analyse financière, au sens de l'article 3, 1°, 35) du règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), en vue de l'investissement dans un OPC de LBP AM ou de Tocqueville Finance ou de la souscription d'un service d'investissement. Ce document ne constitue pas non plus un conseil ou un avis juridique ou fiscal. Ce document a été réalisé sur des informations et opinions que LBP AM et Tocqueville Finance considèrent comme fiables. Les éléments d'information, opinions et données qui y figurent sont considérés par LBP AM et Tocqueville Finance comme fondés ou justifiés au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier, boursier et réglementaire du moment et reflètent l'analyse, au jour de la publication du présent document, de LBP AM et Tocqueville Finance sur les marchés concernés et leur possible évolution. Ces éléments d'information n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujets à modification. Ainsi, compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, nous attirons votre attention sur le fait que l'évolution effective des variables économiques et des marchés financiers pourrait s'écarter significativement des indications qui vous sont communiquées dans ce document.

#### La Banque Postale Asset Management

SA au capital de 5.924.098,60 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 879 553 857 – Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris – Code APE 6630Z – N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

#### **Tocqueville Finance**

Société Anonyme au capital de 2 520 547.80 euros - Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris - RCS Paris 381 652 072 - agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 91012.



